
Résolution CM/ResDip(2021)2 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 7 juillet 2021,
lors de la 1409^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Eu égard à la Résolution Res(95)20 concernant l'octroi du Diplôme européen à la Réserve naturelle De Weerribben (Pays-Bas) ;

Eu égard à la Résolution CM/ResDip(2015)2 concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas) ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés les 5 et 6 mars 2019, et les discussions lors des réunions ultérieures du Groupe de spécialistes les 18 et 19 mars 2020 et 24 février 2021 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne ;

Rappelant que la possession du Diplôme européen suppose de maintenir la zone en tant que zone d'intérêt européen exceptionnel, de poursuivre la gestion exemplaire et de se conformer aux dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1, et notamment de respecter les obligations de rapports annuels et de visibilité appropriée donnée au Diplôme européen ;

Renouvelle jusqu'au 3 juin 2030 le Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national Weerribben-Wieden ;

Assortit le renouvellement de la condition suivante :

le développement et l'exploitation de l'aéroport de Lelystad ne devraient compromettre aucun des objectifs de Natura 2000, ni la qualité du Parc national Weerribben-Wieden ;

Assortit le renouvellement des huit recommandations suivantes :

1. continuer à surveiller les effets de la liaison entre De Weerribben et De Wieden sur les mammifères et les invertébrés, en accordant une attention particulière aux conditions d'éclairage, à la continuité de la végétation et à la qualité de l'eau ;
2. élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des stocks de poissons incluant toutes les espèces, et poursuivre le suivi de leur développement en accordant une attention particulière aux anguilles pour renforcer les fonctions écologiques des réserves et la reproduction naturelle dans le respect des exigences de Natura 2000 ;
3. surveiller l'évolution des activités de navigation de plaisance et leur impact sur la faune; envisager de limiter la taille et le nombre des embarcations en période de forte activité ;

4. continuer de classer des secteurs avoisinants afin d'étendre les espaces protégés ou de leur offrir des zones tampons, notamment au nord (Rottige Meente) et au sud-est (Staphorster Veld), et de connecter les deux secteurs séparés de la Réserve naturelle de De Wieden entre la Zuideindiger Wiede et la Bovenwiede ;
5. poursuivre les travaux de rénovation du centre d'accueil des visiteurs de Weerribben à Ossenzijl et améliorer l'attrait de ce centre d'accueil et du centre d'accueil De Wieden pour les visiteurs étrangers en proposant au moins des textes en anglais, et si possible aussi en allemand et en français, dans toutes les expositions ;
6. anticiper la décision des autorités néerlandaises d'adopter une nouvelle définition des parcs nationaux et veiller à ce que le Parc national Weerribben-Wieden réponde aux nouveaux critères des parcs nationaux et continue de profiter de ce statut ;
7. éviter tout recours au feu dans la gestion des roselières chaque fois qu'une possibilité alternative de gestion tout aussi efficace est disponible, si elle est compatible avec les objectifs de gestion ;
8. conférer une meilleure visibilité au logo du Diplôme européen et sensibiliser aux buts et objectifs du diplôme sur le site internet du Parc national Weerribben-Wieden, dans les réseaux sociaux ou sur les panneaux d'information des centres d'accueil de visiteurs.